

Rapport d'activités 2010

# MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation



Wallonie



*Espace Environnement*

# Table des matières

1.	Introduction .....	4
2.	Contexte et objectifs généraux .....	4
2.1.	Personnel affecté à la mission .....	5
3.	Description et évaluation des missions.....	6
3.1.	Information et conseil .....	6
3.1.1.	La permanence.....	6
3.1.2.	Les fiches-conseil .....	9
3.1.3.	Les FAQs.....	10
3.1.4.	Le site Internet.....	10
3.1.5.	Le Centre de documentation .....	11
3.2.	Structuration et concertation .....	12
3.2.1.	Eco-quartier à Tournai.....	12
3.2.2.	Bois Bellin (Balâtre, Jemeppe-sur-Sambre) : préservation du bois et coexistence des usagers .....	13
3.2.3.	Réaffectation de l'ancien site de la râperie et sucrerie de Geer .....	14
3.3.	Initiation et développement de projets .....	14
3.3.1.	Susciter des réflexions au sujet de l'Agenda 21 .....	14
3.3.2.	Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local .....	16
3.3.3.	Les jardins partagés .....	17
3.3.3.1.	Potager du parc communal de Châtelet.....	17
3.3.3.2.	Le jardin de l'asbl « La Cité s'invente » à Liège .....	18
3.3.3.3.	D'autres projets variés.....	19
3.4.	Expertise .....	19
3.4.1.	Participation à des groupes de travail ou commissions.....	19
3.4.2.	Intervention dans des colloques et formations .....	19
3.4.3.	Encadrement et évaluation de stagiaires.....	20
3.5.	Communication et mise en réseau.....	20
3.5.1.	Réalisation et diffusion d'une plaquette de présentation Maison de l'environnement .....	20
3.5.2.	Communication à destination de la presse et des élus communaux.....	21
3.5.3.	Visibilité du siège de la Maison de l'environnement .....	21
3.5.3.	Mise en réseau .....	21
3.5.4.	Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux.....	21
4.	Annexes.....	21

## Liste des annexes

Annexe 1 : Programme d'activités Maison de l'environnement 2010

Annexe 2 : Procès-verbal du comité d'accompagnement du 04/05/2010

Annexe 3 : Liste statistiques des dossiers de la permanence en 2010

Annexe 4 : Fiche-conseil « Des moyens efficaces pour réprimer la petite délinquance environnementale »

Annexe 5 : Fiche-conseil « Devenez acteurs pour le climat » et « Les institutions et les changements climatiques »

Annexe 6 : « Pour une nouvelle impulsion des Agendas 21 en Région wallonne – Carnet de recommandations »

Annexe 7 : Farde « Soutenir le développement durable du territoire communal » et fiche « Les communes, une belle énergie »

Annexe 8 : Plaquette de présentation des services de la Maison de l'environnement

# 1. Introduction

Le présent rapport intermédiaire fait le bilan des activités d'Espace Environnement dans le cadre du projet Maison de l'environnement subventionné par le Ministre de l'environnement pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Le programme d'actions 2010 (annexe 1) qui sous-tend la présente mission a été présenté lors du comité d'accompagnement du 04/05/2010 et approuvé par celui-ci. Le compte rendu de la réunion se trouve en annexe 2.

## 2. Contexte et objectifs généraux

Depuis 1988, Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien du Ministère de l'Environnement de Wallonie, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'environnement ».

Cette mission est menée **sur le territoire de la Wallonie**.

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active** à la gestion concertée de l'environnement dans une **perspective de développement durable**. Force est de constater que les citoyens mais aussi le monde associatif et les pouvoirs publics sont ballottés entre campagnes d'information et de désinformation, données scientifiques et rumeurs. Si l'environnement est au cœur de bien des conversations, éditoriaux et déclarations, les actions structurées, qu'elles soient privées ou collectives, restent encore souvent isolées et peu nombreuses en comparaison avec l'énergie déployée et les volontés sincères de changements.

C'est pourquoi la mission d'information et de conseil de la Maison de l'environnement est plus que jamais essentielle pour canaliser et structurer les interrogations et **responsabiliser, de façon constructive**, tous les acteurs du cadre de vie afin de les amener à une participation et une mobilisation citoyenne.

Pour ce faire, la Maison de l'environnement a développé des compétences spécifiques.

La première s'articule autour de la **capacité à induire des changements de comportement** et à susciter la mobilisation citoyenne. Au-delà d'une mission de conscientisation et/ou d'information, divers processus sont utilisés pour dynamiser la population, la mobiliser dans des actions concrètes, durables et locales. A cette fin, la Maison de l'environnement est **présente sur le terrain** pour susciter et accompagner les changements impulsés par la politique environnementale portée par la Wallonie. Cette proximité avec les acteurs permet une **meilleure compréhension de la politique environnementale régionale au niveau local**.

La seconde compétence développée par la Maison de l'environnement est la **concertation et la médiation**. Dans le domaine de l'environnement et plus largement de la gestion publique et collective des ressources, la concertation s'est imposée comme un principe d'action publique. Ainsi, les éco-conseillers développent des méthodologies (carte des acteurs, recueil des attentes, stratégie de dialogue, etc.) pour amener et permettre à plusieurs acteurs de **construire des projets en commun**. Grâce à des stratégies bien étudiées, la Maison de l'environnement peut intervenir en tant que **tiers neutre** pour faciliter le dialogue et la recherche d'un accord concerté entre les parties. La mise en place de la concertation est étroitement liée au **principe de participation** sur lequel la Maison de l'environnement fonde ses activités.

Si les activités de la Maison de l'environnement s'adressent à différents publics, les **citoyens et le monde associatif sont plus particulièrement ciblés**. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil, que par la structuration, afin de les amener à prendre une place dans les processus de concertation, de décision et de construction touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Par ailleurs, ces compétences de terrain sont mises au service de l'élaboration de la politique environnementale de la Wallonie.

En effet, la Maison de l'environnement recueille des informations auprès des acteurs et **capitalise des expériences qu'elle transmet à l'échelon régional** par différents biais (rencontres avec l'Administration ou le Cabinet, groupes de travail, commissions d'avis tels que le CWEDD et la Commission des déchets, participation à des réseaux tels Association 21, IEW, ABECE, remises d'avis lors de procédures d'enquêtes publiques, etc.).

La Maison de l'environnement occupe donc **un rôle d'interface** entre la Wallonie et les interrogations et préoccupations concrètes des citoyens dans leur quotidien.

En 2010, la Maison d'environnement s'est structurée, d'une part, autour de ses missions de base :

- l'information, le conseil, la formation ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets liés à la gestion du cadre de vie ;

et, d'autre part, la Maison de l'environnement s'est positionnée pour jouer un rôle proactif dans l'appropriation de la notion de développement durable et d'Agenda 21 Local et ce, tant au niveau de la réflexion qu'à celui de l'accompagnement de projets ou la création d'outils au service de ces thématiques.

## 2.1. Personnel affecté à la mission

La Maison de l'environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Celle-ci est composée de :

- Delphine Fontenoy : biologiste, DES en sciences et gestion de l'environnement ;
- Nathalie Feremans : ingénieur agronome, DES en Génie sanitaire ;
- Annick Marchal : biologiste, éco-conseillère ;
- Mathieu Baudalet : ingénieur agronome, DES en environnement ;
- Antonella Galione : secrétaire.

Par ailleurs, la Maison de l'environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, des différentes personnes ressources et, en particulier :

- Sabine Vigneron : sociologue, éco-conseillère ;
- Eddy Bachorz : géologue, DES en environnement, éco-conseiller ;
- Jean-François Bayot : éco-conseiller ;
- Françoise Jadoul : biologiste ;
- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

De plus, la Maison de l'environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Ce réseau apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

## 3. Description et évaluation des missions

### 3.1. Information et conseil

L'information et la sensibilisation sont les premières **étapes indispensables à la participation et l'implication citoyenne**. C'est pourquoi, en 2010, la Maison de l'environnement y a, à nouveau, consacré un volet important de sa mission.

L'expérience démontre qu'une information n'a de poids que si elle est :

- adaptée au public cible ;
- délivrée dans un contexte particulier.

Par ailleurs, on constate que les questionnements sont de plus en plus spécifiques et que les réponses ne se trouvent pas dans des outils plus généraux.

Par conséquent, Espace Environnement met son expérience en matière d'information et de sensibilisation au service de la Maison de l'environnement pour offrir ainsi un **terrain plus favorable à la participation du public** en matière d'environnement. Pour ce faire, plusieurs outils sont exploités : une permanence, des fiches-conseil, des FAQ, un service de documentation.

#### 3.1.1. La permanence

Cet outil répond parfaitement à une demande d'information spécifique et ciblée en apportant des réponses et conseils au cas par cas. Ce type de service permet de fournir une information plus fouillée et constitue une étape qui facilitera l'évolution du dossier.

En parallèle aux initiatives de terrain suivies par Espace Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique mettent en évidence les préoccupations des citoyens et, plus largement, les besoins sociétaux. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils mais aussi, et surtout, impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Grâce à la permanence, les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont en contact **avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés** à la nature de leur demande.

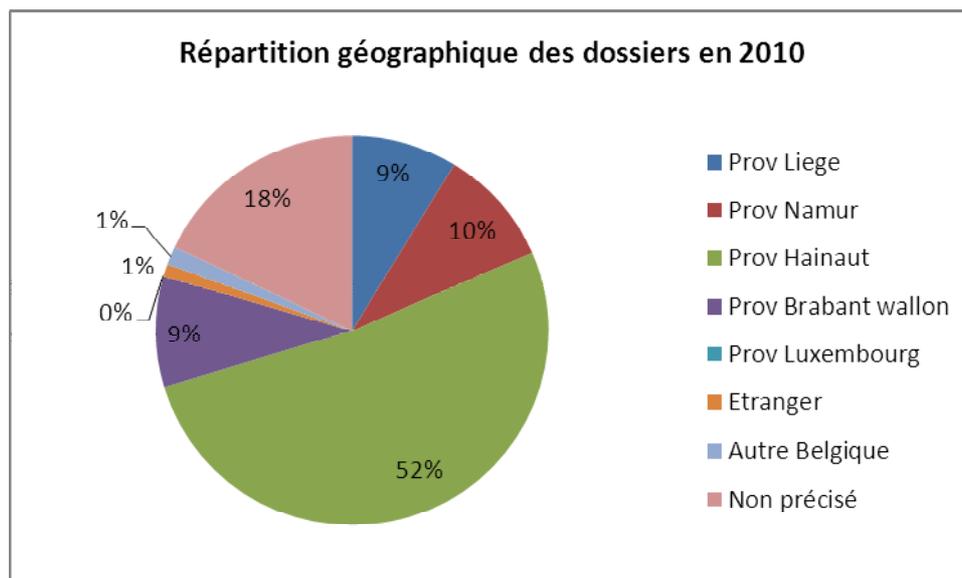
Accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 071/300.300, par mail [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be) ou sur simple visite, la permanence rencontre divers objectifs :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans une base de données permettant d'évaluer annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur, etc.).

En 2010, nous avons enregistré 195 cas de permanence. La liste statistique reprenant l'ensemble des dossiers est jointe en annexe 3.

La répartition géographique des dossiers traités est la suivante :



Ces chiffres démontrent la très bonne visibilité des services de la permanence en Province du Hainaut. Pour tenter de rétablir un équilibre dans les années à venir, des démarches de communication à l'égard des autres provinces de Wallonie ont été entreprises en 2010 :

- le Centre d'information et d'Accueil (CIA) de la Wallonie ;
- l'Espace Wallonie de Liège ;
- RTBF Vivacité ;
- Nature et Progrès (antenne de Jambes) ;
- le Contrat de rivière Dyle Gette et Semois.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « non précisé » (18%) sont pour la plus part des contacts entrepris par mail pour lesquels nous n'avons pas de retour suite à un premier traitement de la demande par mail.

Les thématiques des dossiers sont réparties comme suit :

<b>Thèmes</b>	<b>Nbr dossier</b>
Infraction environnementale	3
Energie	4
Pollution	11
Salubrité	4
Nature en ville et biodiversité	3
Participation	9
Qualité de l'air	4
Permis d'environnement	14
Divers	9
Aménagement du territoire	8
Qualité des sols	6
Eau-epuration	13
Conflits de voisinage	16
Plantation	91
<b>Total</b>	<b>195</b>

Comme les années précédentes, la thématique qui a été la plus fréquemment traitée en 2010 est « Plantation » (91 dossiers). Par ailleurs, les dossiers associés à des nuisances environnementales (les rubriques « pollution », « permis d'environnement », et « qualité des

sols ») sont croissants. Ce phénomène est probablement le reflet d'une réelle préoccupation citoyenne des problèmes environnementaux.

**En guise d'illustration** du travail réalisé, voici le cas d'un habitant de Dison qui a interpellé la Maison de l'environnement. Il constatait un dépôt sauvage d'immondices sur les berges de la Vesdre. Les dépôts perduraient depuis de longues années sans qu'il ne voie la situation changer. Il accusait la commune d'inertie, voire même de participer à ces dépôts : des sacs du service des travaux de la commune semblaient également y être abandonnés.

Afin de comprendre le point de vue de chacun, nous avons contacté la personne responsable de la gestion des déchets à la Commune de Dison. Celle-ci connaît bien le site incriminé et tente de le gérer selon ses possibilités. Une collaboration a été établie avec la Commune de Verviers afin que des personnes chargées de travaux d'intérêt public rassemblent les déchets dans des sacs de la commune. La situation du site de dépôt, en contrebas de la route, sur la rive de la Vesdre, induit des difficultés d'évacuation de ces sacs une fois remplis. Les sacs sont donc stockés quelques temps, puis chargés dans un big bag, sortis du trou avec l'aide d'un grappin et enfin évacués. Malheureusement, aussi vite que les sacs sont évacués, de nouveaux dépôts ont lieu, nécessitant à nouveau un ramassage et le stockage temporaire de sacs avant leur évacuation. Les dépôts sont si fréquents que parfois quelqu'un se trouve en contrebas pour ramasser et reçoit de nouveaux déchets autour de lui! La commune cherche une solution à ce problème, notamment à travers une collaboration avec la police. Des pistes comme l'installation (provisoire) de caméras sont explorées.

La commune semblait donc prendre le problème au sérieux et mettre en œuvre les moyens à sa disposition. Toutefois, le grave problème de récurrence et les difficultés pour identifier les auteurs des infractions plaçaient la commune devant un problème pour lequel elle ne voyait pas de solution aisée. La situation vécue à cet endroit nécessiterait un travail de fond avec les riverains afin de toucher les personnes responsables de ces dépôts et permettre un changement de comportement. Ce processus ne pourrait avoir lieu que dans un cadre plus large. Dans le cas présent, ce cadre pourrait être celui du Contrat de Rivière de la Vesdre. Or, la Commune de Dison n'en fait pas partie.

Nous avons donc pris contact avec le Contrat de Rivière de la Vesdre. Nous lui avons expliqué la situation et les difficultés rencontrées par la commune et lui avons demandé dans quelle mesure il serait prêt à prendre contact avec la Commune de Dison afin de lui proposer de rentrer dans le Contrat de Rivière afin de chercher une solution concertée au problème.

Le coordinateur du Contrat de Rivière nous a répondu qu'il connaissait bien le site, lui aussi, et que Dison n'avait pas souhaité rentrer dans le Contrat de Rivière malgré leurs sollicitations. Néanmoins, il profiterait de l'occasion pour prendre rendez-vous avec l'échevin concerné afin d'imaginer une collaboration.

Par ailleurs, l'idée de faire appel au Contrat de Rivière avait également été suggérée à la personne responsable du site à la Commune de Dison.

Bien que chacun des acteurs croyait relativement bien connaître la situation, l'intervention de la Maison de l'environnement a permis de clarifier la position de chacun, le travail déjà réalisé et les difficultés rencontrées. Ces informations ont été transmises à chaque acteur et ont permis de changer leur état d'esprit.



Le riverain est passé d'un point de vue vindicatif à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par la commune. Des rumeurs fausses ont pu être démenties. Le fait

d'être entendu par la Maison de l'environnement et que son problème soit reconnu et respecté lui a également permis d'avancer vers une réflexion plus constructive.



Le Contrat de Rivière s'est engagé à faire une nouvelle démarche vers la commune. Le fait qu'une personne relais prenne le problème en mains constitue également un résultat important.

Quant à la commune, elle a entendu d'un tiers neutre que ses efforts, même importants, ne suffisaient pas à résoudre le problème et qu'une solution pourrait être recherchée dans le cadre du Contrat de Rivière. Peut-être cela lui permettra-t-il d'accueillir au mieux la démarche à venir

du Contrat de Rivière.

### 3.1.2. Les fiches-conseil

En 2010, deux fiches-conseil ont été réalisées. La première porte sur les incivilités environnementales et la seconde sur les acteurs du changement climatique.

#### Fiche-conseil incivilités environnementales

**Incivilités environnementales**

*Des moyens efficaces pour réprimer la petite délinquance*

Votre voisin brûle ses déchets ménagers dans son jardin, quels que soient le caractère la réserve naturelle ou le site Natura 2000 que vous connaissez bien, un punition n'a pas accordé son habitation à l'égout. Des comportements qui sont déconseillés depuis longtemps mais sur lesquels il y avait peu de gens : personne n'était disponible pour venir constater les dégâts, les punitions et tribunaux avaient d'autres priorités et étaient débordés, les responsabilités et les sanctions étaient multiples et vaines et bien compliquées à mettre en pratique. Bref, un sentiment d'impunité régnait.

Ces petites infractions ou « incivilités environnementales » sont très peu significatives, pratiquement pour être punies par les tribunaux. Mais leur répétition dégrade rapidement le cadre de vie des habitants concernés.

Un décret bien utile

Face à ce constat, la Wallonie a voulu améliorer l'efficacité de la répression de ces infractions à l'égard de l'environnement. Le 5 juin 2008, un décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, a été adopté. On appelle ce décret « incivilités environnementales » (D.R. de 20.06.2008, entrée en vigueur le 06.02.2009).

Ce décret améliore la poursuite et la répression de la délinquance environnementale par :

- une harmonisation de la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions pour un certain nombre de législations environnementales ;
- un mécanisme d'amendes administratives régionales qui complètent les sanctions pénales ;
- la possibilité pour les communes d'instaurer des amendes administratives communales sur base de règlements communaux (même s'il existe déjà un décret ou une loi sur le sujet) ;
- la nomination d'agents supplémentaires chargés de la surveillance et du constat des infractions ;

INC1  
Une information, un conseil, pour vous accompagner dans vos démarches.  
Site La Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement

Le 5 juin 2008, la Wallonie a adopté un décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement – appelé aussi le décret « incivilités environnementales » (M.B. 20.06.2008, en vigueur 06.02.2009). Par ailleurs, des préoccupations à l'égard de ce sujet ont été identifiées en 2009 via la permanence. En effet, les incivilités environnementales sont de plus en plus dénoncées dans un contexte de conscientisation grandissante des pressions exercées par l'homme sur son environnement. Ces divers éléments justifient cette nouvelle fiche, appelée « **Des moyens efficaces pour réprimer la petite délinquance** » (voir annexe 4).

La fiche présente et explicite les changements intervenus avec ce décret, dont les grands objectifs sont :

- une harmonisation des infractions ;
- un mécanisme d'amendes administratives régionales ;
- un mécanisme de perception immédiate ;
- la possibilité pour les communes d'instaurer des règlements communaux et des amendes administratives communales ;
- des agents supplémentaires chargés de la surveillance et du constat des infractions.

Le texte a été relu par un juriste afin d'en avaliser le contenu dans le cadre d'un partenariat avec Inter-Environnement Wallonie.

### Fiche-conseil les acteurs du changement climatique

De nombreuses initiatives existent pour endiguer le réchauffement du climat. De nombreux organismes proposent des changements possibles, des outils pour nous aider à modifier nos habitudes, seuls ou en groupe. Chaque organisme a son propre domaine de compétence.

Cependant, il est souvent difficile pour le citoyen ou la collectivité de trouver le service recherché, d'entrer en contact avec une association proche de son domicile... C'est pourquoi la Maison de l'environnement a répertorié et décrit les informations et outils disponibles pour aider le néophyte à trouver son chemin personnel. L'objectif est de permettre à chacun d'identifier puis de mettre en œuvre les changements à sa portée et correspondant à sa vie.

Ce document est organisé en 2 fiches (voir annexe 5). La première, appelée « **Devenez acteur pour le climat** », permet un engagement du citoyen sur base de différentes clés d'entrée (mobilité, énergie, alimentation...). Elle propose une nomenclature claire des adresses, publications, sites concernant les outils pédagogiques, groupes d'actions (achats groupés, mobilité, énergie...) disponibles.

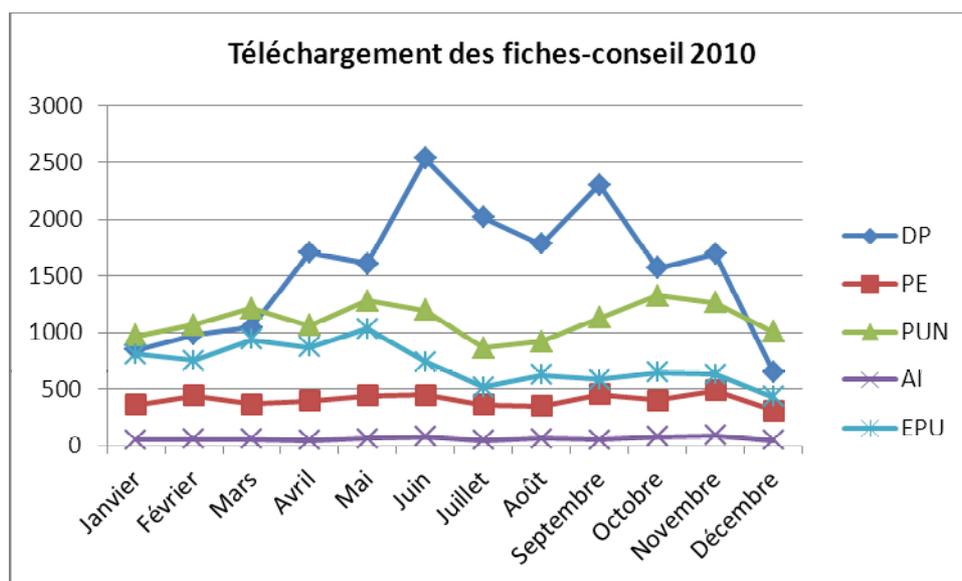
La seconde fiche, appelée « **Les institutions et les changements climatiques** », présente les différentes instances impliquées dans la gestion des changements climatiques, afin de replacer la démarche individuelle dans son contexte global.

#### 3.1.3. Les FAQs

En 2010, la rubrique FAQ du site Internet d'Espace Environnement a été alimentée par des questions fréquemment posées à la permanence. Ce moyen d'information semble correspondre à une certaine demande. La liste des questions et réponses devra donc être régulièrement étoffées à l'avenir.

#### 3.1.4. Le site Internet

Le site Internet [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be) d'Espace Environnement accueille les pages consacrées à la Maison de l'environnement. En particulier, les fiches-conseil sont téléchargeables. En 2010, le nombre de ces téléchargements est de 46.254 (37.800 en 2008 et 29.050 en 2009). Cette augmentation est particulièrement observée dans deux séries des fiches-conseil « Permis unique » et « Epurations ». Le diagramme ci-dessous présente le nombre de téléchargements par série de fiches-conseil en 2010.



DP : distance de plantation (4)

PUN : permis unique (7)

EPU : épuration des eaux usées (4)

PE : permis d'environnement (8)

AI : air (2)

Les fiches concernant les distances de plantations restent celles qui sont le plus consultées avec une naturelle recrudescence d'intérêt dès le printemps. Ces fiches ont non seulement un rôle de prévention de conflits (connaissance de la réglementation avant l'aménagement du jardin) mais aussi donnent des clés pour une gestion des situations existantes. Les problèmes plus aigus étant traités via la permanence téléphonique. De façon plus générale, le nombre élevé des téléchargements met en évidence la réponse adéquate que constituent ces fiches aux besoins d'informations du citoyen.

Les thématiques proposées semblent correspondre aux sujets les plus préoccupants ou complexes pour la population.

Proportionnellement au nombre de fiches dans chacune des séries, la thématique « Air » est la moins consultée. Cette préoccupation est souvent liée à l'actualité (pics de pollution, nuisance liée à la sidérurgie), moment où une information claire permet des mises au point et offre la possibilité pour les citoyens de s'engager dans des processus constructifs.

### **3.1.5. Le Centre de documentation**

Le Centre de documentation d'Espace Environnement est **un support important pour les activités de la Maison de l'environnement**. Il centralise et met à la disposition des chargés de mission des informations leur permettant d'assurer leurs missions. Il est également à la disposition du public pour informer en environnement et sur d'autres thématiques y afférentes.

Les **principaux sujets** sont la protection de la nature et sa biodiversité, les jardins urbains, les espaces verts et d'agrément, la gestion des eaux, les contrats de rivière, les stations d'épuration, l'épuration individuelle, l'air et la pollution atmosphérique, le changement climatique, la pollution des sols, la gestion des déchets et leur prévention, les terrils, les législations environnementales, les liens entre environnement et santé, le développement durable, les éco-quartiers, l'Agenda 21...

Le Centre de documentation reçoit quelque **120 revues et newsletters**<sup>1</sup>. Elles sont dépouillées et les articles pertinents sont encodés dans une base de données.

Le Centre de documentation **travaille de concert avec les chargés de mission** de la Maison de l'environnement en leur fournissant **deux types de services** :

- Une diffusion sélective des informations est pratiquée en fonction du profil documentaire de chacun. Ces informations régulières proviennent du dépouillement des revues, de newsletters, de la veille législative et informative sur Internet.
- Les éco-conseillers peuvent faire appel au Centre de documentation pour toute demande d'information, qu'il s'agisse de répondre à une question de la permanence, de mettre sur pied un événement, de rédiger une fiche ou de mettre à jour leurs connaissances.

Pour l'année 2010, le Centre de documentation s'est enrichi de 721 notices, dont 424 articles de périodiques et 297 publications diverses. Le fonds **évolue et suit les nouvelles thématiques de travail** comme, par exemple, l'Agenda 21, les incivilités environnementales.

Pour mieux organiser sa documentation et pour bénéficier d'un outil plus adapté aux technologies actuelles, le Centre de documentation s'est lancé dans un gros travail de changement de **logiciel documentaire**. Le choix s'est porté sur le logiciel open source PMB. Les chargés de mission pourront accéder à la base de données, trouver rapidement l'existence d'un document, consulter parfois directement les documents disponibles sur Internet ou enregistrés sur le serveur. La documentaliste sera toujours disponible pour des recherches plus étendues.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple : *Actu-Environnement, Aquarama, Art d'éco...consommer, Athena, Echo Nature, Echos du logement, Energie 4, Environnement (Suisse), Environnement et Gestion, Environnement Magazine, Environnement pour les Européens, Imagine, Incidences, l'Homme et l'Oiseau, la Haute Meuse... transparente, les Quatre saisons du Jardin bio, Maison Ecologique, Moniteur du Développement Durable, Mouvement communal, Natagora, Nouvelles de la DGA, Réactif, Revue Durable, Symbioses, Terra Eco, Test-Achats, Tu bâtis je rénove, Valériane...*

Le Centre de documentation reçoit également **des demandes émanant de l'extérieur**. Il s'agit d'élèves à la recherche de documentation pour un travail scolaire, d'étudiants pour un mémoire, de particuliers ou d'associations organisant une animation ou une exposition ayant trait à l'environnement... Ces personnes peuvent venir consulter, sur rendez-vous, la documentation sélectionnée au préalable par la documentaliste.

### 3.2. Structuration et concertation

La concertation est le moyen privilégié d'intervention de la Maison de l'environnement que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

La concertation ne peut s'établir que sur base d'une **information claire et accessible** sur les procédures ainsi que sur la situation de terrain et les acteurs en présence.

Les habitants doivent être accompagnés dans la durée afin de **s'impliquer et se mobiliser** dans le processus. A cette fin, les éco-conseillers proposent un accompagnement aux citoyens (information, structuration, formation...).

Par ailleurs, il est primordial que les expériences menées soient analysées, évaluées et capitalisées afin de mettre en œuvre les méthodologies les plus adaptées et de les faire connaître en vue de leur application à l'ensemble du territoire wallon.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Des concertations particulières sont menées dans le cas de demandes d'accompagnement de projet. En effet, la demande initiale consiste très souvent en des conseils d'aménagement, de structuration voire de règlements (tracer des sentiers de promenades, lancer un compost collectif, dessiner un jardin...).

La Maison de l'environnement, dans le cadre de sa mission, propose de structurer la demande en une démarche participative. Cela implique une approche plus globale, de mobiliser l'ensemble des acteurs pouvant être concernés et, avec ceux-ci, de chercher des solutions concertées. La validation de ces solutions passe par une analyse de leur caractère durable.

Cette méthodologie conduit non seulement à une **réponse inscrite dans la durée** portée par l'ensemble des acteurs mais aussi à un **apprentissage collectif à la participation** et au développement durable.

#### 3.2.1. Eco-quartier à Tournai

L'éco-quartier du Pic au vent à Tournai est en phase de réalisation. Les 20 premiers logements sont construits, les premiers habitants y sont installés depuis le début de l'été, les abords sont aménagés et les tensions avec le quartier proche semblent apaisées.

L'accompagnement de ce projet illustre un développement dans la société en général des questionnements relatifs aux éco-quartiers et aux choix qu'ils sous-tendent : économie d'énergie, santé, emploi de matériaux sains, mode de vie, volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable (biomatériaux, lutte contre le réchauffement climatique...).

Actuellement, ces questionnements et choix sociétaux prennent une dimension particulière. Ce processus s'exprime à travers l'engouement des médias, des candidats acheteurs et bien sûr des promoteurs.

Mieux comprendre leurs motivations est essentiel pour tirer des enseignements sur les mécanismes, en particulier, de représentations de l'habitat et du mode de vie idéal. Les premières rencontres avec les principaux acteurs sont d'ores et déjà riches d'observations

utiles dans le développement de nos futures missions d'accompagnement de ce type de projet.



La Maison de l'environnement a pris le relais des architectes promoteurs du projet qui pointaient l'intérêt d'assurer un suivi sociologique des protagonistes du projet.

Cette demande a été l'occasion pour la Maison de l'environnement d'organiser une plate-forme à laquelle furent associés le CIFOP (Centre Interuniversitaire de Formation Permanente) et la Maison de l'urbanisme du Hainaut, mission également hébergée à Espace Environnement.

Un document d'intention a été rédigé afin qu'un tel projet de recherche-action sociologique puisse être soutenu par le Ministre du Développement Durable.

### **3.2.2. Bois Bellin (Balâtre, Jemeppe-sur-Sambre) : préservation du bois et coexistence des usagers**

Au cours de l'année 2009, un comité de riverains inquiets des pressions exercées sur une zone boisée dans leur village (Balâtre) avait sollicité la Maison de l'environnement pour son expérience en concertation et accompagnement de projets participatifs.

Un projet d'implantation d'une antenne GSM dans le bois avait été accepté et un groupe de sportifs y pratiquait intensivement du BMX et détériorait le sol et le milieu en général. Le site avait été interdit de circulation par le CPAS pour des raisons de sécurité (à cause des risques présentés par la pratique du vélo).

Au terme d'une première réunion de travail, chacun avait pris conscience de la nécessité d'entendre les attentes des uns et des autres pour le site. En particulier, une rencontre avec le CPAS, propriétaire du bois et l'administration communale semblait nécessaire afin d'exposer la volonté des riverains d'être associés au projet lié au site.

Comme prévu dans le rapport d'activités 2009, la Maison de l'environnement a poursuivi l'accompagnement du groupe de riverains.

Un contact a été établi avec le CPAS, l'administration communale et l'agent DNF responsable de la gestion du bois. Ensuite, une réunion plénière a été organisée le 18 mars 2010. Les objectifs étaient les suivants :

- informer le village, le CPAS, les autorités communales et l'agent DNF des préoccupations des riverains relatives à l'évolution du bois ;
- donner l'occasion à l'agent DNF de rappeler les règles de circulation en forêt ;
- créer un contact entre les différents acteurs ;
- permettre à chaque groupe de s'exprimer et d'entendre les points de vues des autres.

Afin de préparer cette réunion plénière, une réunion du groupe de riverains a été encadrée par la Maison de l'environnement le 1<sup>er</sup> mars 2010. Celle-ci a débouché sur un programme de la soirée du 18 mars ainsi qu'une répartition des tâches pratiques entre les riverains et la Maison de l'environnement. La Maison de l'environnement a apporté son soutien à la réalisation d'un toutes-boîtes destiné à annoncer la réunion aux habitants (mise en page et impression).



L'ordre du jour prévoyait des temps de paroles pour chacun des acteurs (riverains, CPAS, DNF) ainsi qu'une introduction générale par la Maison de l'environnement. La Maison de l'environnement s'est également chargée de présenter les éléments plus conflictuels ainsi que d'introduire et de conduire le débat dans un esprit d'écoute et de respect.

La réunion du 18 mars a attiré beaucoup de monde. Les différents acteurs étaient bien représentés : promeneurs, naturalistes, cavaliers, cyclistes, chasseurs, asbl locale, administration communale, CPAS, DNF. Chacun a pu exprimer son point de vue et les exposés et échanges ont permis des prises de conscience chez différents acteurs. Par ailleurs, la commune et le CPAS ont réalisé l'importance accordée au bois par les riverains. Le CPAS a d'ailleurs abandonné le projet de construire une antenne dans le bois.

Les différentes interventions de la Maison de l'environnement ont permis d'ouvrir le cercle des habitants à tous les acteurs concernés et d'entamer un dialogue constructif autour du site. A ce jour, le projet du bois est en stand-by. Néanmoins, si le projet redémarre, il pourra s'appuyer sur le travail réalisé.

### **3.2.3 Réaffectation de l'ancien site de la râperie et sucrerie de Geer**

La Maison de l'environnement a été sollicitée par le Service urbanisme et environnement de la Commune de Geer pour les conseiller dans un processus participatif lié à la réaffectation d'un ancien site industriel sur la commune.

Après analyse du dossier et des éléments historiques associés au gestionnaire du site, la Maison de l'environnement a rencontré l'éco-conseiller à l'occasion d'une réunion de travail.

Parmi les différents éléments de contexte, il était important de prendre en considération les informations suivantes : le terrain est répertorié zone d'activité économique au plan de secteur et est encore la propriété de l'exploitant ; le site présente un grand intérêt en termes de biodiversité et joue un rôle primordial dans la rétention des eaux de ruissellement ; différents projets en aménagement du territoire et en environnement sont en cours ou à venir sur la commune (tels des travaux d'épuration et des classement en zone Natura 2000).

Il a été proposé d'élaborer la carte des acteurs du territoire potentiellement touchés par le sujet. Ensuite, diverses démarches de participation pour récolter les attentes des parties prenantes et solliciter leurs opinions ont été suggérées à la commune.

Des recommandations, tant pour les négociations à entreprendre avec l'exploitant que pour les opportunités de gestion durable du site, ont également été transmises.

La commune a apprécié les conseils fournis par la Maison de l'environnement et s'est engagée plus sereinement dans la consultation des acteurs.

## **3.3. Initiation et développement de projets**

### **3.3.1. Susciter des réflexions au sujet de l'Agenda 21**

Depuis 2009, la Maison de l'environnement a entamé un travail en vue de rédiger, de façon concertée, à l'attention de la Wallonie, des recommandations en termes de méthodologie, leviers d'actions et moyens pour favoriser la mise en œuvre d'Agendas 21 dans les communes ou à l'échelle d'autres structurations du territoire wallon.

Cette action a été menée de façon participative et interactive avec les acteurs actifs ou compétents dans le domaine et a été alimentée par de nombreuses bonnes pratiques et témoignages en la matière.

Le document issu de cette action, intitulé « Pour une nouvelle impulsion des Agendas 21 en Wallonie – Carnet de recommandation », figure en annexe 6 et a été présenté au groupe de travail qui en a été le moteur, à l'Administration et au Cabinet Henry.

Les principales étapes ont été les suivantes :

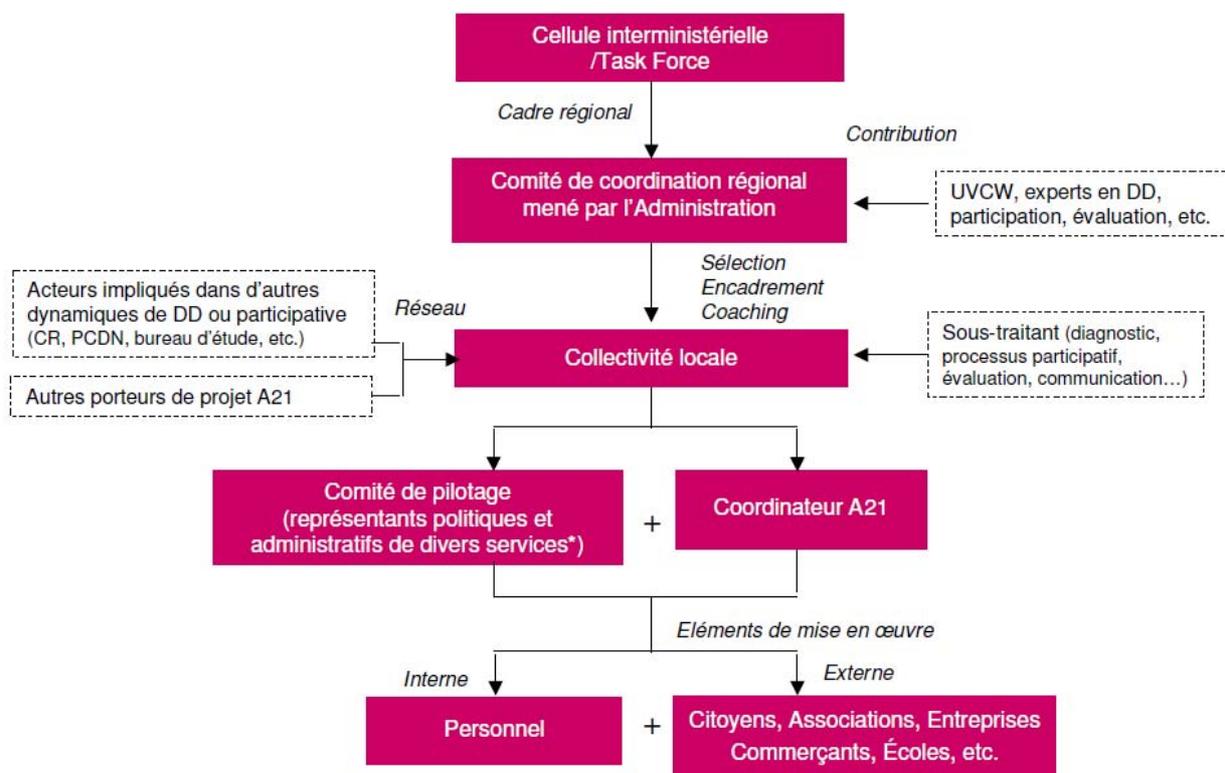
- inventaire des personnes ressources (2009) ;
- entretiens en face à face cadré par un guide d'entretien comprenant de nombreuses questions ouvertes (2009-2010) (acteurs rencontrés voir tableau ci-dessous) ;
- analyse de ces entretiens et pistes de propositions à discuter en table ronde (2010) ;
- concertation (mars 2010) ;
- élaboration de recommandations et pistes d'actions et propositions (juin 2010).

Cette réflexion a mis en évidence la nécessité de structurer les acteurs pour une bonne mise en œuvre de la démarche. Le schéma repris ci-dessous illustre l'articulation qui peut être envisagée entre les différentes parties prenantes.

**Acteurs rencontrés lors des entretiens en face à face**

Accompagnement et encadrement	Mise en œuvre	Garant de la participation
AVCB	Ville de Forest	Trame
UVCW	Ville de Mons	H&P
Bruxelles Environnement - IBGE		Ramboll Management
FGF		
ABeCe		
Cepefedd		
IEC		
FRW		

**Carte des acteurs – Mise en œuvre Agenda 21**



### 3.3.2. Favoriser l'appropriation de l'outil Agenda 21 Local

Afin d'accompagner la mobilisation des élus, la Maison de l'environnement avait entrepris, en 2009, la conception d'un outil d'aide à la décision à leur attention.

Il s'agit de fiches présentant différentes initiatives favorables à une gestion durable du territoire. Celles-ci présentent des arguments et des propositions de mise en œuvre.

Fin 2010, l'outil reprenait les éléments suivants :

- La farde destinée à contenir les différentes fiches. Elle présente de manière synthétique et attractive la notion de développement durable et d'Agenda 21 local. Elle est accompagnée d'une fiche d'une page présentant des pistes pour que les communes s'approprient ces notions et les appliquent au niveau local (voir annexe 7).
- Une fiche présentant le sujet de l'énergie : « Les communes, une belle énergie ». Ce sujet transversal est abordé dans son ensemble : l'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion des bâtiments communaux, l'information et la sensibilisation, la consommation et la production d'énergie verte. A travers la présentation d'exemples concrets, des atouts d'une démarche d'économie et des outils disponibles, la fiche tente, par divers moyens, d'attirer l'attention et de convaincre son public-cible, les élus communaux (voir annexe 7).
- Une fiche présentant les jardins partagés : « Jardins communs hors du commun ». Les jardins partagés sont de véritables outils de développement durable à mettre en œuvre localement. La fiche explicite la notion de jardin partagé, son intérêt social et culturel, économique, environnemental, en insistant sur l'importance de la participation citoyenne. Structurée comme la fiche « énergie », elle tente également de toucher les élus à travers la présentation d'exemples, de ses atouts et des outils disponibles. *Publication aboutie début 2011.*



Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité 2010, trois fiches portent sur des thèmes touchant plus particulièrement à la biodiversité :

- Une fiche portant sur les façades végétalisées. Installer une plante grimpante le long d'une façade est une méthode facile et bon marché pour créer un petit îlot de nature dans les zones urbanisées. Feuillage, floraison, fructification, coloration automnale, chaque plante a son attrait esthétique. De plus, tout un cortège d'insectes, de mésanges et autres moineaux s'y installeront rapidement. Cette fiche propose également des moyens pratiques de mise en œuvre de ce type de projet et des témoignages de réalisation. *Publication aboutie début 2011.*
- Une fiche portant sur le thème des toitures végétalisées. Touchant à la fois des aspects paysagers, environnementaux et de biodiversité, cette fiche propose une technique encore relativement peu utilisée en Wallonie et casse les idées fausses circulant en la matière. *Publication aboutie début 2011.*
- Une fiche portant sur le thème des prairies fleuries. Les prairies fleuries constituent une alternative intéressante aux pelouses tondues régulièrement. Leur principal objectif est l'accueil de la biodiversité dans notre quotidien (jardins de particuliers, espaces verts publics, etc.). Du fait du peu d'entretien qu'elles demandent, elles sont aussi l'occasion de réaliser des économies sur la gestion des sites publics. Cette fiche propose

également des moyens pratiques de mise en œuvre de ce type de projet ainsi que des témoignages.

*Publication aboutie début 2011.*

Par ailleurs, d'autres sujets ont été identifiés en vue de l'élaboration de nouvelles fiches afin d'élargir le panel de thématiques et apporter des outils pour la mise en œuvre de politiques communales.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie est sollicitée aux différentes étapes de cette action et jouera un rôle dans la diffusion de la farde reprenant l'ensemble des fiches. Cette étape est prévue en 2011 avec l'organisation d'un événement de lancement au Salon des mandataires.

### **3.3.3. Les jardins partagés**

Depuis plusieurs années, la Maison de l'environnement participe à l'émergence de la dynamique de jardins partagés en Wallonie. Cette aide est structurée par une **méthodologie participative** permettant aux associations ou aux collectivités locales de s'approprier le projet et d'exprimer leurs points de vue. En effet, outre l'apport de biodiversité en ville, ces jardins encouragent **l'éducation à l'environnement, la cohésion sociale, la réappropriation de l'espace public et du sentiment de citoyenneté**. Ils offrent donc une pertinence environnementale, sociale et économique indéniable, en concrétisant les axes du développement durable. Ces expériences prennent tout leur sens lorsqu'elles sont portées à l'échelle d'une ville ou d'une commune par les élus, soutenues par les techniciens et déclinées sur le terrain par des associations, services publics ou groupes d'habitants. De cette façon, les **acteurs se mettent alors en réseau d'apprentissage collectif et participatif**.

La Maison de l'environnement s'attache à promouvoir les projets de jardins partagés en Région wallonne. Pour ce faire, il est question d'initier des politiques communales en la matière et d'accompagner la mise en place de projets participatifs.

Plusieurs associations ou communes ont sollicité l'accompagnement de la Maison de l'environnement en 2010.

#### **3.3.3.1. Potager du parc communal de Châtelet**

##### **La demande**

La Commune de Châtelet, par le biais des responsables du plan de cohésion sociale, a sollicité la Maison de l'environnement pour un accompagnement dans son projet de mise en place d'un jardin partagé.

Vous avez envie de jardiner avec d'autres citoyens ?

Venez participer à notre jardin partagé !



Un projet mis sur pieds par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Châtelet et ses partenaires

##### **La démarche**

Après discussion et remise de différents documents, l'accompagnement s'est structuré comme suit :

- définition d'un cadre méthodologique concerté et d'un planning d'actions ;
- prise de contact par le PCS avec toutes les associations et institutions présentes sur le quartier ;
- séance d'information animée par la Maison de l'environnement avec recueil des attentes des différents partenaires ;
- invitation à la population par le PCS à une séance d'information animée par la Maison de l'environnement ;

- organisation par le PCS d'un stage « été jeunes » qui a permis un premier aménagement du terrain ;
- organisation par la Maison de l'environnement d'une journée de visite et d'échange au jardin didactique de Nature et Progrès.

### **Perspectives**

Le projet est actuellement bien structuré. Durant l'hiver, différentes réunions seront organisées afin d'établir les règles au jardin. Plusieurs actions sont d'ores et déjà programmées afin de faire connaître le projet (soupe au jardin, conférences...).

Le partenariat est très riche : une école (section horticulture et menuiserie), un home pour personnes âgées, deux centres pour adolescents, un centre pour personnes handicapées, l'antenne du CPAS, des habitants du quartier, le président d'un cercle horticole, etc.

Pour y parvenir, les gestionnaires du PCS travaillent en 2 temps : rencontre avec la structure puis échange avec le public de celle-ci (montage power-point d'information et extraits de films procurés par Maison de l'environnement).

Des petits arbres fruitiers seront plantés avant la fin de l'année. Durant l'hiver, l'école (section menuiserie) pourra construire certains outils et jardins surélevés à l'issue de la rencontre avec les jardiniers de Nature et Progrès. Au printemps, les jardins en carrés seront installés, les parcelles tracées, le compost inauguré et les premiers semis réalisés, etc.

### **3.3.3.2. Le jardin de l'asbl « La Cité s'invente » à Liège**

#### **La demande**

Dans le cadre d'un vaste projet comprenant la construction d'un centre d'éco-rénovation et un jardin pédagogique, la Maison de l'environnement a été contactée par les animateurs de l'asbl « La Cité s'invente ». Des analyses de terre avaient relevé une forte teneur en métaux lourds ce qui les inquiétait. Par ailleurs, ils désiraient susciter un intérêt pour le jardin au-delà des voisins directs.

#### **La démarche**

Les pollutions du sol sont un sujet grave qui suscite de nombreuses interrogations de la part des usagers, des propriétaires et des notaires (décret sol) mais aussi des pouvoirs publics et des scientifiques. Plusieurs études sont en cours dans le domaine. C'est pourquoi la Maison de l'environnement a proposé et suivi la demande de « La Cité s'invente » auprès de SPAQuE.

SPAQuE a conseillé une culture hors sol pour les légumes (bacs isolés de la terre) et un engazonnement des parcelles libres. La Maison de l'environnement leur a vivement conseillé de demander un nouvel avis lorsque leur projet de pâturage par des moutons du coteau serait en voie de réalisation (transfert possible à la viande).

Par ailleurs, une rencontre sur le terrain a été organisée. A cette occasion, la Maison de l'environnement a pu présenter l'intérêt d'une démarche multi-acteurs et participative pour la conception et la mise en place du jardin. Cette dynamique s'est étendue « naturellement » au centre d'éco-rénovation.

Différents conseils ont été apportés pour la prise de contact avec les différents publics du quartier. Des documents et un DVD ont été communiqués afin de faciliter le démarrage du projet.

### **Perspectives**

La première séance d'information a été organisée et des animations avec des enfants ont été lancées dans des bacs de culture. Cependant, un manque de moyen et le départ d'un animateur ont obligé l'asbl à se recentrer momentanément sur la recherche de fonds et la défense de leur projet de centre d'éco-rénovation.

### **3.3.3.3. D'autres projets variés**

De nombreuses autres demandes d'information et de structuration sont parvenues à la Maison de l'environnement. Cela met en évidence une réelle prise de conscience de l'intérêt des jardins partagés comme solution à des problématiques fort différentes : aménagement de quartier, insertion sociale et plus largement cohésion sociale, santé (réflexion sur l'alimentation, activité de plein air) et, de plus en plus, production maraîchère et économie financière.

Les demandes de conseils émanent d'associations, de sociétés de logement, d'écoles, régies de quartier et de plus en plus des Plans de Cohésion Sociale. Les interpellations de coordinateurs de PCS se sont multipliées cette année (Ittre, Villers-la-Ville, Lodelinsart, Jumet, Erquelinnes, Etterbeek...), liées probablement à la crise économique mais aussi à une réflexion sur les légumes et les fruits de qualité et de saison dans l'alimentation. Cet aspect met également en évidence un manque de connaissances tant pour la culture que pour la préparation des légumes. Ce constat a conduit à la recherche de nouveaux acteurs pour constituer et faire vivre les projets (école et centre de formation en maraîchage, cercle horticole, jardiniers du quartier, animateur cuisine...).

Finalement, les partenariats avec ces diverses structures seront renforcés par des animations et formations proposées par la Maison de l'environnement (voir point 3.4.3. Stagiaire en horticulture).

## **3.4. Expertise**

### **3.4.1. Participation à des groupes de travail ou commissions**

Par le biais de la permanence, dans des processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'environnement travaille en étroite relation avec les acteurs de terrain (réseau associatif, communes, citoyens, etc.).

Dans le but de transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- Le réseau d'associations « Association 21 » en intervenant et participant à différents groupes de travail en particulier :
  - ✓ Le développement durable vécu dans les pratiques des associations ;
  - ✓ Le lien entre habitat durable environnement mobilité urbanisme ;
  - ✓ L'EIDDD (étude d'impact des décisions sur le développement durable) conçue comme une aide au processus décisionnel. L'enjeu est de mettre en relation ces décisions avec le constat des effets pervers de certaines mesures, sur le terrain social ou environnemental.
- Le CWEDD en participant aux assemblées plénières et à la section « étude d'incidences ». Dans ce cadre, la Maison de l'environnement prend le rôle de rapporteur notamment pour les projets de lotissements et de parc éolien. Ce travail permet de mettre en rapport et d'affiner les critères de durabilité environnementale, sociale, économique et urbanistique.

### **3.4.2. Intervention dans des colloques et formations**

La Maison de l'environnement est régulièrement sollicitée pour présenter les lignes de son action ou pour exposer un sujet précis en matière d'environnement à l'occasion de colloques ou formations.

Ces occasions permettent de présenter les méthodologies utilisées pour favoriser la participation et la mobilisation citoyenne. Ce sont également de réelles opportunités pour

échanger les expériences et constituer un réseau d'acteurs œuvrant pour un développement durable du cadre de vie.

En 2010, la Maison de l'environnement est intervenue dans différents colloques et formations.

- Le 8 mai à Verviers : participation à la journée de la biodiversité du PCDN de Verviers avec la tenue d'un stand sur les actions de la Maison de l'environnement.
- Le 3 juin à Ath : formation des conseillers en environnement organisée pour le CePeFeDD par Natagora sur « la biodiversité, un enjeu communal » ;
- Le 28 mai à Louvain-la-Neuve : intervention aux midis de la participation organisés par Habitat & Participation.
- Le 14 octobre à Charleroi : animation d'une table ronde dans un atelier du colloque « Promouvoir la cohésion sociale au niveau européen », organisé par la Wallonie.
- Le 14 décembre à Charleroi : intervention traitant des jardins partagés, avec le réseau Jaquady à titre d'exemple, dans le cadre du projet Charleroi Ville Santé.

### **3.4.3. Encadrement et évaluation de stagiaires**

En 2010, la Maison de l'environnement a accueilli une stagiaire en formation au Forem (conseiller en énergie). Cette personne, engagée à l'issue de sa formation, fait actuellement partie de l'équipe.

Une étudiante en horticulture et maraîchage a été accueillie durant l'été et accomplira un stage en 2011. Ce stage permettra d'apporter des compétences techniques aux jardiniers des jardins partagés sous forme de conseils et d'animations. Ces actions compléteront les partenariats de terrain durant la phase de maturation du projet.

La Maison de l'environnement a participé au jury lors de la fin de formation de l'Institut Eco-conseil (évaluation des éco-conseillers).

Par ailleurs, un éco-conseiller de la Maison de l'environnement a participé au comité d'accompagnement et suivi deux stagiaires durant leur stage de 6 mois à l'IEC.

## **3.5. Communication et mise en réseau**

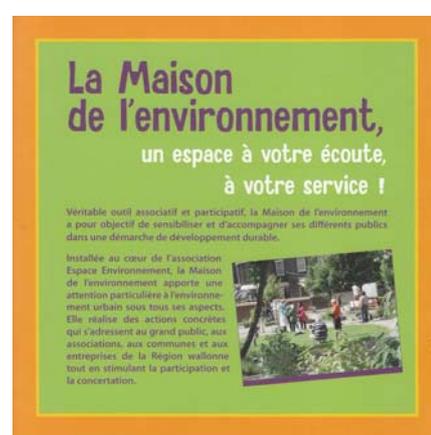
Les activités développées par la Maison de l'environnement souffrent d'un relatif déficit de visibilité des communes wallonnes et du grand public.

C'est pourquoi, en 2010, une attention particulière a été apportée à la communication.

### **3.5.1. Réalisation et diffusion d'une plaquette de présentation Maison de l'environnement**

Une plaquette d'information présentant les missions, produits et services offerts par la Maison de l'environnement a été réalisée et diffusée dans sa version papier (voir annexe 8).

Cette plaquette est également disponible en ligne pour téléchargement sur le site Internet d'Espace Environnement.



### **3.5.2. Communication à destination de la presse et des élus communaux**

La Maison de l'environnement a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne en février 2010. Un éco-conseiller était présent sur le stand pour présenter les activités de la Maison de l'environnement.

Par ailleurs, le listing des contacts « presse » a été mis à jour afin de renforcer les relations avec les journalistes.

### **3.5.3. Visibilité du siège de la Maison de l'environnement**

Le siège de la Maison de l'environnement situé à Charleroi a été rendu plus visible grâce à des affiches de conseil et bonnes pratiques apposées dans un des valves du porche d'entrée. Ces affiches sont changées chaque mois.

### **3.5.3. Mise en réseau**

L'asbl Le Début des Haricots qui pilote la mise en réseau des jardins communautaires en Wallonie et Bruxelles, a proposé une participation à la Maison de l'environnement. Après plusieurs rencontres, la collaboration s'est marquée à plusieurs niveaux :

- échange d'information avec communication des fichiers d'adresses des jardins partagés accompagnés par la Maison de l'environnement et prise des premiers contacts ;
- participation au comité de réflexion avec les autres réseaux actifs en Wallonie (Nature et Progrès, Amis de la Terre, jardins solidaires) ;
- échanges méthodologiques pour l'organisation et la structuration de la mobilisation des jardins ;
- participation à certaines plates-formes provinciales (Liège, Bruxelles, Hainaut).

### **3.5.4. Diffusion d'information via le site Internet d'Espace Environnement et ses réseaux sociaux**

L'actualité liée aux activités de la Maison de l'environnement est régulièrement publiée en page d'accueil du site Internet d'Espace Environnement, sous la rubrique « nouveautés », afin d'attirer l'attention de l'internaute.

Elle sera également relayée via la page Facebook (280 « fans ») d'Espace Environnement, qui compte chaque jour plus « d'amis ». L'effet multiplicateur ainsi créé est non négligeable, de même que l'interactivité rendue possible par ce type de réseau social, qui permet à la Maison de l'environnement d'engranger en retour commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer.

## **4. Annexes**

Urbanisme  
Aménagement du territoire  
Patrimoine  
Mobilité  
Environnement  
Aménagements verts  
Prévention des déchets  
Santé et habitat  
Santé et environnement



**Espace Environnement ASBL**

rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi

Tél. : 071/300 300 - Fax : 071/509 678

E-mail : [info@espace-environnement.be](mailto:info@espace-environnement.be)

Site Internet : [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)